

# Conditions d'admission

---

## **I / PREMIERE INSCRIPTION**

Pour cela il faut :

Premièrement :

- Etre scolarisée à Monclar de Quercy
- Retirer un dossier administratif d'inscription au CLAE

Deuxièmement :

- Ramener le dossier complet (seul un dossier complet permettra l'accueil de votre enfant).
- Etre à jour des obligations d'assurance (cf. chapitre III)

Troisièmement :

- Prendre rendez-vous avec la directrice ou son adjointe pour valider l'inscription

L'inscription peut-être :

- annuelle (si absence obligation d'annuler l'inscription, le matin avant 9h30 et le soir avant 15h00, sinon elle sera facturée)
- occasionnelle (prévenir une semaine à l'avance par mail ou par tel)

## **II / REINSCRIPTION**

Le dossier qui vous a été remis doit être complété ou corrigé *en rouge* et rendu au clae  
Fournir une photo à partir du CP pour l'établissement d'une carte individuelle.

## **III / OBLIGATIONS DES FAMILLES**

### **1 – Assurance**

Les familles peuvent, soit :

- payer leur cotisation annuelle à Familles Rurales
- montrer leur cotisation effectuée ailleurs à Familles Rurales
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et garantie individuelle, accidents corporels pour les activités extrascolaires.

### **2 – vêtements obligatoires**

Les familles doivent mettre dans les cartables des enfants une casquette et un kway, selon la saison. Nous vous rappelons que l'équipe d'animation va chercher vos enfants dans les écoles quelque soit la météo.

## **IV/ LE GOUTER COLLECTIF**

Petit texte sur le goûter

## **1 – tarif**

- 0.50€ par goûter, pour des présences occasionnelles
- 5€ par mois et par enfant

## **2 – facturation**

La facture du goûter sera jointe à celle du CLAE tous les deux mois.

# **V / PARTICIPATION DES FAMILLES et FACTURATION**

## **1 – CLAE (Centre de Loisir Associé aux Ecoles)**

Forfait : 1 enfant : 7€ par mois

2 enfants : 10€ par mois

3 enfants : 13.50€ par mois

Présence ponctuelle : 1€ par temps de présence (matin ou soir)

Temps de midi : 10 euro pour l'année ou 1 euro par mois

## **2 – CLAS (Accompagnement à la scolarité)**

- 5€ par an et par famille

## **3 – FACTURATION**

- Pour le CLAE : elle est faite tous les deux mois, et vous est distribuée le soir ou le matin par la personne de l'accueil, ou mise dans le cartable de votre enfant.
- Pour le CLAS : la facture vous sera faite le jour de l'inscription au mois d'octobre.

**Tous règlements doit être donner au CLAE ou dans sa boîte aux lettres.**

# **VI / DOCUMENTS A CONSULTER**

Vous avez la possibilité de venir consulter au CLAE le projet éducatif de l'association ainsi que le projet pédagogique et règlement intérieur du CLAE.